

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 6 (1914)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Étranger: Port en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne
Téléphone 1808 0000000000 Comptes de chèques postaux N° III 1366

Expédition et administration: 0
Imprim. de l'Union, Berne

SOMMAIRE:

| | Page | | Page |
|---|------|---|------|
| 1. <i>Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse</i> | 1 | 4. <i>L'inspection du travail par les prud'hommes en France</i> | 14 |
| 2. <i>Fusion des caisses syndicales d'assurance contre la maladie en Suisse</i> | 11 | 5. <i>Faits divers</i> | 15 |
| 3. <i>A qui la subvention fédérale pour l'assurance-maladie profite</i> | 13 | 6. <i>Littérature</i> | 16 |

Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse.

L'année 1914 a commencé à peine et déjà elle s'annonce comme une année de lutte par excellence.

Toute une série de conflits, éclatés pendant le dernier trimestre 1913, suivent leur cours sans permettre d'entrevoir une solution quelconque. C'est le cas, par exemple, pour les grèves ou lock-outs des ébénistes à Genève, des horlogers à Soleure et à Granges, des selliers et des cordonniers à Berne et d'autres conflits. Nous y reviendrons au cours de notre rapport. Pour le moment, il s'agit de mettre nos lecteurs au courant des faits très intéressants ayant donné lieu à un conflit grave entre la *Fédération suisse des ouvriers de l'industrie de l'alimentation et la direction de la grande fabrique de cigares Ormond, à Vevey*.

Voici le rapport adressé au comité de l'Union suisse des fédérations syndicales par le camarade Viret, secrétaire de la Fédération des travailleurs de l'alimentation:

« Zurich, le 6 janvier 1914.

Rapport de la Fédération suisse des ouvriers de l'alimentation au comité directeur de l'Union suisse des fédérations syndicales sur le mouvement de salaire dans la fabrique de cigares „ORMOND“, à Vevey.

1. La fabrique Ormond.

La fabrique de cigares Ormond a été fondée en 1848. Située au bord du bleu Léman, avec en face les Alpes de Savoie et à côté un magnifique jardin public, ses multiples petites fenêtres, ses façades uniformes et grises et son grand portail en fer, à l'entrée, lui donnent l'aspect d'une véritable caserne ou d'un arsenal.

Après avoir appartenu à une société, elle

devint la propriété de M. Ormond et, à la mort de celui-ci, de sa veuve.

La famille Ormond a des origines modestes; le père Ormond était, dit-on, vigneron à la Tour-de-Peilz. L'exploitation, pendant 65 ans, de centaines et de centaines d'ouvrières et d'ouvriers l'a enrichie à millions. Madame veuve Ormond en jouit tantôt à Paris, tantôt à Genève ou à San Remo. On la voit très rarement à Vevey. Deux directeurs dirigent, eux seuls, la fabrique qui occupe aujourd'hui 780 ouvrières et ouvriers et produit annuellement 160 millions de cigares dont la plus grande partie sont fumés par la classe travailleuse des villes et des campagnes. Les directeurs sont: M. Rigot, un cousin de M^{me} Ormond, et M. Dufour. Le premier est le type parfait de l'homme d'affaires, raide, hautain, sans pitié, bref, un véritable autocrate. Le second paraît plus sympathique. Tous deux ont un traitement de 100 fr. par jour, au minimum.

N'étant pas une société par actions, la maison Ormond ne publie jamais de bilan et n'annonce jamais de dividendes. Il est, par conséquent, impossible de connaître exactement ses bénéfices annuels. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils doivent être considérables, puisqu'elle peut payer des traitements aussi princiers à deux directeurs.

2. Les conditions du personnel.

Le voyageur qui arrive à Vevey ou qui part par le bateau et qui voit en passant la grande fabrique Ormond dans un si beau cadre de nature, est tenté de s'exclamer: « Comme elles sont heureuses ces ouvrières ». Il suffit cependant de pénétrer dans l'intérieur, de voir sortir du travail ces centaines de jeunes filles et de femmes jeunes et vieilles et de leur parler pour s'apercevoir immédiatement que la réalité est tout autre. Tous ces travailleurs sont condamnés à de tristes conditions d'existence. Ce n'est qu'autant que le père, la mère et les enfants travaillent, qu'on parvient à nouer péniblement les deux bouts.